



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le 16 DEC. 2019

Service Aménagement,  
Urbanisme, Risques  
Planification

Affaire suivie par : Chantal Haté-Laloubère  
Tél. 05 59 80 88 21 – Fax : 05 59 80 87 38  
Courriel : ddtm-saur@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de votre commune pour avis de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles naturels et forestiers (CDPENAF).

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et des articles L153-16 2° du code de l'urbanisme, cette commission doit rendre son avis dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt du dossier soit avant le 30 décembre 2019.

Cette commission s'est réunie le 9 décembre 2019 et a adopté en séance l'avis suivant :

Considérant que le terrain d'assiette du projet est une ancienne carrière ;  
Considérant que le projet se situe dans la continuité de l'urbanisation existante ;  
Considérant l'absence d'activités agricoles sur le site du projet ;  
Considérant que le porteur de projet identifie les enjeux écologiques ;  
Considérant les mesures de sauvegarde envisagées ;  
Considérant que le site sera renaturé en fin d'exploitation ;

Avis favorable au classement en secteur Ny des terrains destinés à une activité de stockage de matériaux inertes.

Vous voudrez bien insérer cet avis dans le dossier d'enquête publique.

Si besoin est, les services de l'État associés à l'élaboration de votre document se tiennent à votre disposition pour vous apporter des éléments, des précisions et des analyses complémentaires sur les questions évoquées ci-dessus. La direction départementale des territoires et de la mer assurera la coordination de leurs interventions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Emmanuel Hanon  
Mairie d'Orthez  
1 Place d'Armes  
64301 Orthez Cedex

Le Président de la commission,

Gilles PAQUIER